

Création d'un poste supplémentaire de Responsable des services techniques

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission du PaCom, représentée par Sabrina Giannini Heim, Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt, Delphine Galliard, Christine Studer, Gilles Krenger, Rolf Hotz et Sylvain Carrard s'est réunie le 26 mai afin d'examiner en détail le préavis n° 12/2025 relatif à la création d'un poste de responsable des services techniques, aux travaux d'adaptation de l'administration communale, ainsi qu'à l'achat du mobilier et du matériel nécessaires à l'installation du nouveau poste de travail.

1. Observations générales

La commission salue la volonté de professionnaliser la gestion technique de la commune. Elle partage le constat posé dans le préavis : le modèle actuel atteint ses limites, tant en matière de charge de travail que de cohérence dans le traitement des dossiers techniques. Elle reconnaît l'utilité de doter la commune d'une ressource spécialisée afin de répondre efficacement aux exigences croissantes dans ce domaine, notamment dans le cadre de la police des constructions, de la gestion des infrastructures et de la planification territoriale.

2. Recommandations de la commission PaCom

La commission propose d'approuver ce préavis, sous réserve des recommandations suivantes :

a) Taux d'engagement du poste

La commission estime que le taux de travail prévu à 60 % est justifié dans un premier temps, mais recommande de prévoir une certaine flexibilité. Le volume d'activité observé semble indiquer que le besoin réel pourrait se situer entre 60 % et 80 %, en fonction de l'évolution des projets et de la montée en charge progressive du poste.

b) Position hiérarchique dans l'organigramme

La commission recommande que la personne engagée ne soit pas subordonnée à la secrétaire municipale dans l'organigramme communal. Bien que les deux postes ne soient pas équivalents en termes de rémunération, la fonction de responsable des services techniques devrait être positionnée sur un échelon parallèle en matière de responsabilités, en raison de la spécificité technique et de l'autonomie nécessaire à cette mission.

c) Collaboration intercommunale

En parallèle au processus de recrutement, la commission recommande fortement à la Municipalité de poursuivre et approfondir les discussions avec la commune d'Avenches en vue d'une délégation de compétences, notamment dans le traitement de certains dossiers techniques complexes. Il est selon nous essentiel de mener ces deux stratégies en parallèle : recrutement interne et collaboration intercommunale, sans retard supplémentaire dans le traitement des affaires techniques.

3. Conclusion

Au vu des éléments présentés, la commission PaCom recommande d'accepter le préavis n° 12/2025 dans son ensemble, avec les recommandations mentionnées ci-dessus, estimant que la création de ce poste constitue une étape importante dans la modernisation et l'efficacité de l'administration communale.

La commission remercie la Municipalité pour son travail de préparation et reste à disposition pour tout échange ultérieur en lien avec la mise en œuvre du présent préavis.

Au nom de la commission PaCom,

S. Giannini Heim C. Studer G.Krenger Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt

R. Hotz D. Galliard S. Carrard

Faoug, le 16 juin 2025